

# 27 juin 2013

# finances **Solidaires**

## Comité Technique Ministériel

### Pourquoi sanctionner et humilier Bercy !!!



*Pour Solidaires Finances, ce premier Comité Technique Ministériel de l'année 2013 se réunit au lendemain de l'envoi des lettres du premier ministre qui confirment le plafond des dépenses ministérielles choisies par le gouvernement : **c'est confirmé, Bercy ne figure pas dans ses priorités et subira encore en 2014 une nouvelle saignée dans ses effectifs.***

*Au cours du 1er semestre 2013, les accidents liés à l'industrialisation de nos services et de nos processus se sont multipliés (« chevalgate », affaire Cahuzac, recul des missions de contrôles, non parution des statistiques du chômage et de l'emploi du 1er trimestre 2013 ...). Alors qu'elles concernent en tout premier lieu les activités de nos ministères économique et financier et confirment leur utilité publique, nous sommes en droit de nous interroger : pourquoi dans un tel contexte vouloir punir et humilier Bercy ?*

*Lors de la dernière rencontre du 30 mai dernier entre le ministre de l'économie et les fédérations syndicales des finances, celui-ci a reconnu que déclarer « Bercy non prioritaire » avait été une maladresse sémantique.*

*Il semble pourtant bien qu'au-delà des mots de « réconfort », Bercy soit définitivement « ostracisé » et ne compte plus parmi les priorités gouvernementales. Ceci, alors que les personnels, à qui sont ainsi retirés les moyens d'exercer les missions de service public auxquelles ils sont attachés, ne sont ni les responsables, ni les coupables de la crise économique, des déficits publics, du niveau atteint par l'évasion fiscale, du recul des recettes publiques, du recul des missions de contrôles, etc.*

**Solidaires Finances estime qu'il y a urgence à inverser les choix.**

*La lutte contre les fraudes « économiques et fiscales » objectif officiellement affiché devrait être une priorité, or, par ses décisions concernant nos ministères, le gouvernement a fait un choix totalement opposé.*

*Nous constatons, hélas, que les sanctions de moyens frappent tous les collectifs de travail, dans toutes les directions et services, par une réduction des budgets, des dépenses de fonctionnement, des emplois, des plans ministériels de qualification et de promotion ...*

*Un tel niveau de défiance de nos gouvernants vis-à-vis de nos missions, de leur façon d'être exercées et donc de leur utilité, des agents qui les assument, tourne à l'humiliation. **Humiliation à la fois collective et individuelle.***

*Ce sentiment fortement ressenti est, de plus, encore conforté par la logique véhiculée par la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et ses différents dispositifs ministériels et directionnels que sont les PMMS, les « démarches » ou « projets » stratégiques, les « plans triennaux d'adaptation des structures et des réseaux » au niveau des départements et régions et autres audits sur les sujets transverses et « projets structurants ».*



Une logique qui se traduit par toujours plus de concentration et d'industrialisation des services, de dématérialisation et de déshumanisation des rapports avec les citoyens et les usagers au détriment des missions de service public. A ce propos, nous avons demandé lors du second groupe de travail MAP du 10/04/2013, communication de la lettre de mission confiée à l'IGF relative à « l'optimisation des fonctions supports ». Nous l'attendons encore. Nous réitérons notre demande. Solidaires Finances souligne qu'à travers sa question diverse relative à la circulaire DGFIP 2013/03/10247 du 03/06/2013 ayant pour objet « la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la ré-internalisation de la gestion de certains services publics locaux », est également posée la question de l'impact négatif de ces démarches stratégiques pour nos missions de service public et la cohésion sociale. Démarche stratégique qui, à la DGFIP, aboutit de fait, non seulement au refus de cette direction d'assumer une partie de ses missions au prétexte d'un manque de moyens, mais. . . . surtout à la remise en cause d'une décision qui a pu être votée par un conseil municipal, . . . élu démocratiquement, et qui fait, quant à lui, par la remunicipalisation le choix de développer les services publics au profit de l'intérêt général.

**Solidaires Finances rappelle que les périmètres ministériels ne résultent jamais du hasard mais sont le reflet d'une vision de l'État dans une période donnée. C'est ainsi que la taille de Bercy a été la traduction de l'importance des missions qui lui étaient dévolues. Aujourd'hui, continuer à réduire ses effectifs et ses moyens, continuer à « rationaliser ses organisations », c'est décider de minimiser la portée de ses activités, c'est faire le choix de sacrifier ses missions sur l'autel de la prétendue compétitivité et de la bien réelle austérité et pérenniser le désengagement de l'État dont les premières victimes sont les habitants de ce pays.**

Aujourd'hui, à l'ordre du jour de ce CTM, est prévu l'examen du bilan social 2012. Après étude des documents fournis, Solidaires Finances considère qu'il ne s'agit là que d'un bilan statistique chiffré qui n'intègre pas d'autres paramètres non moins importants par les éclairages qu'ils apportent sur les malaises identifiés et le mal-être général.

A ce titre, nous pouvons évoquer les résultats de l'observatoire interne qui lors de sa vague 24 publiée en janvier 2013 montrent bien les problèmes grandissants :

- 61 % des agents jugent un rythme de changement trop rapide et 55 % d'entre eux considèrent ces changements comme défavorables,
- 55 % des agents évoquent les sujets de discussion dans les services : ils sont principalement axés sur les suppressions d'emplois et le non remplacement des départs en retraite ;
  - Pour 35 % d'entre eux : ce sont les réorganisations, les fusions et les restructurations et,
  - Pour 38 % les conditions de travail.
- 43 % des agents jugent que la qualité de service se dégrade soit 7 points de plus qu'en mars 2012,
- 57 % estiment que leur situation personnelle va se dégrader dans les futures années soit 5 points de plus qu'en mars 2012.

Si le bilan social aborde bien le sujet des conditions de travail, à aucun moment n'y apparaît la synthèse des rapports des médecins de prévention, communiqués dans les CHSCT, et qui corroborent, tous faut-il le souligner, nos constats de dégradation des conditions de vie au travail et le développement du mal-être au travail alors que la légitimité des missions de service public est remise en cause par les choix des gouvernements successifs. Ces rapports légitiment nos plus grandes inquiétudes quant aux conséquences néfastes des orientations prises depuis plusieurs années, au nom du « changement dans la continuité », sans doute ...

Ce constat s'en trouve aggravé par la baisse du pouvoir d'achat des agents : gel du point d'indice depuis 2010, reflux des Plans Ministériels de Qualifications, absences de perspective de carrière, carrières allongées, incertitudes quant aux conditions des départs en retraite, du montant des pensions et de la situation des retraités(es) de plus en plus paupérisés(es), ...

**Solidaires Finances juge cette situation totalement inacceptable.**

**Il est urgent de réfléchir à une alternative. Solidaires Finances exige des ministres de réétudier leurs orientations afin d'apporter des réponses véritablement adaptées aux exigences de nos concitoyens et des habitants de ce pays, à l'exercice des missions d'intérêt général des ministères économique et financier, aux agents qui les assument.**

# Questions Diverses :

## DGCCRF : conditions de vie au travail

Il y a plus d'un an, les fédérations unanimes ont demandé la réalisation d'un audit sur les conséquences de la Réate à la DGCCRF, et que son bilan face l'objet d'une restitution. Si un audit a bien été lancé par la Cour des comptes, les arbitrages, compte tenu de la dimension interministérielle du dossier relèvent de la MAP dont la réunion du prochain comité est prévu le 17 juillet prochain.

Pour autant, alors même qu'il semblerait qu'une sortie du tunnel pour la DGCCRF soit en vue, sa Directrice Générale ne trouve rien de mieux que de générer des tensions dans les services par des décisions qui sont prises sans aucune concertation (ni information d'ailleurs) avec les représentants du personnel.

Pour Solidaires Finances, cette boulimie de réformes des modes de fonctionnements et d'exercice des missions doit cesser. Les agents ont besoin de souffler après 5 ans de RGPP / Réate qui leur a fait perdre tous leurs repères.

Il y a quelques jours Solidaires a adressé une lettre ouverte dans ce sens. La directrice n'en continue pas moins sa course effrénée puisqu'elle a adressé aux services une note créant trois nouveaux indices de performances individuelles qui doivent quantifier par agents le nombre d'enquêtes, de suites, ...

Que dire de sa volonté affichée d'externaliser « l'hygiène » dans les métiers de bouche, sans oublier la mise en place de fichiers informatiques qui listent par agent toutes les consultations qu'il effectuent sur internet (y compris sur les sites syndicaux) et permettront de fichier les agents.

Sur ce dernier point, évidemment aucune information n'a été apportée ni aux agents, ni aux organisations syndicales. Pas d'information au Comité Technique de la DGCCRF et pire ces fichiers n'ont pas été déclarés à la CNIL.

**A quelques jours de la remise du rapport Ribière et Weiss et des arbitrages du CIMAP, de tels agissements n'ont aucun sens si ce n'est celui de «plomber» l'avenir de la DGCCRF.**

## Enquêtrices et enquêteurs de l'INSEE : Régularisations des impayés

Depuis le 1er janvier 2013 (après 30 ans de revendications), les enquêtrices et enquêteurs de l'Insee bénéficient d'un nouveau statut. Mais la mise en place de celui-ci rencontre de nombreuses difficultés dont une, et pas des moindres, concerne leur rémunération, en lien avec l'évolution de la quotité de travail qui a augmenté.



## Déclaration CGT, CFDT, FO, SUD Insee au Comité technique ministériel du 27 juin 2013

Le ministre a souligné récemment dans une note sa satisfaction de l'application des NCEE aux enquêtrices et enquêteurs de l'Insee.

Puisqu'il ne connaît visiblement pas la réalité de la situation, dramatique individuellement pour une centaine d'enquêtrices et enquêteurs (impossible d'avoir le chiffre exact), nous nous devons de le faire aujourd'hui.

En effet, la direction de l'Insee n'a accordé qu'une faible quotité à une partie des enquêteurs en début d'année, tout en attribuant une charge de travail supérieure, anticipant une régularisation dans les deux ou trois mois à venir.

Or nous sommes fin juin, et avons toujours des retours très négatifs sur la régularisation de ces cas. En effet elle nécessite une validation par le CBCM des avenants réalisés par l'Insee. Et seulement ensuite, une régularisation de la paie.

En clair une enquêtrice travaille à 100% depuis janvier, et est payée à 50% également depuis le début de l'année. Conséquence, elle ne peut pas chercher un travail pour compléter ses revenus, est obligée de faire l'avance de ses frais à hauteur d'une charge d'un plein temps (or il y a des remboursements de frais très en retard dans certains établissements).

Cette situation dramatique a été signalée au comité technique de l'Insee du 30 mai, sans toutefois aboutir à des propositions de la part de la direction.

Nous abordons maintenant une période critique pour la constitution de la paie. Des directeurs et directrices régionaux vont partir en congés, des enquêtrices et enquêteurs également, retardant le dispositif de signature des avenants et retardant d'autant une régularisation de la paie essentielle pour ces agents. Certain-e-s pourraient ne voir une régularisation de leur paie qu'en septembre si rien n'est fait.

Nous demandons donc qu'un dispositif d'urgence soit mis en place de manière à permettre un déblocage d'acomptes.

Après la lecture de la déclaration Insee, ci-contre, le secrétaire général Alain Bayet a contesté le mot "dramatique" cité dans le texte. Analyse que Solidaires Finances a vivement contestée en citant la situation « d'une enquêtrice qui a signé un contrat sur la base d'une quotité de travail à 50 % (application de la circulaire basée sur moyenne 2010-2011) et qui depuis le début de l'année 2013 exerce à temps plein, dans l'attente de la révision à la hausse de sa quotité par avenant.

Cette personne qui ne perçoit que 800 € par mois doit mettre 400 € de carburant dans sa voiture pour pouvoir travailler. Et comme le remboursement des frais de déplacements n'est pas instantané...Comment fait-elle pour payer son loyer et s'alimenter ?

Voilà une situation qui pour Mr Bayet (dont le salaire est au moins dix fois supérieur) ne serait pas dramatique !

C'est pourquoi nous avons réitéré l'exigence du versement d'un acompte de 90% (prévu par les textes) des sommes dues.

Pour l'administration, il s'agit avant tout d'un problème juridique avec le CBCM. Dès que cet aspect sera réglé (dans un délai de 15 jours) rien ne s'opposera à ce que le versement de l'acompte de 90 % soit versé.

Encore une fois, concernant l'Insee, il aura fallu qu'un sujet soit soulevé en CTM pour qu'une solution puisse être avancée. Le dialogue social est décidément mal en point dans cette direction. Nul doute que si le nouveau secrétaire général de l'Insee daignait participer aux réunions avec les organisations syndicales certaines réalités lui seraient plus accessibles !!!

## DGFIP et Remunicipalisation : La démocratie remise en cause



Les collectivités locales assurent des missions de service public dans le cadre de budgets industriels et commerciaux. C'est le cas pour les ordures ménagères, l'assainissement et surtout pour l'eau. Elles peuvent, dans le cadre d'une délégation de service public, remettre la gestion de ces services à des organismes privés, mais elles peuvent également assurer directement cette mission de service public, sans recourir au secteur privé.

Dans le premier cas, la prise en charge des factures, leur recouvrement, les principales dépenses, une grande part de la comptabilité sont assurés par le délégataire dans le cadre de la délégation octroyée par la collectivité. Dans le second cas, ce sont les services du comptable public de la DGFIP auprès des collectivités locales qui assurent ces tâches.

Le 3 juin 2013, la DGFIP a fait paraître une circulaire dont l'objet est « la concertation avec les collectivités locales pour maîtriser l'augmentation des charges de la DGFIP découlant de la réinternalisation de la gestion de certains services publics locaux ».

Par cette circulaire, la DGFIP entend demander à ses comptables auprès des collectivités locales de dissuader celles-ci de faire le choix d'une re-municipalisation. Cette circulaire est de nature à mettre à mal la nécessaire impartialité du comptable indépendant de l'ordonnateur, en l'appelant de fait à interférer dans les choix démocratiques d'une collectivité au risque déontologique d'être passible de la Cour de Discipline Budgétaire.

Nous sommes bien loin des ambitions affichées par la DGFIP dans sa démarche stratégique : « mobiliser son professionnalisme au service du rétablissement des finances publiques » et « l'enrichissement de ses prestations auprès des collectivités territoriales ». Faut-il envisager la mobilisation de moyens, la DGFIP renonce à exercer ses missions auprès des collectivités locales, disqualifie ses services, nie l'utilité de son réseau de service public et l'intérêt même de la démarche stratégique. Les collectivités doivent être convaincues d'abandonner la re-municipalisation ou, à défaut, la DGFIP laissera de côté d'autres missions à leur détriment.

Lors du CTM du 27 juin, Solidaires Finances s'est déclarée scandalisée par cette circulaire où une administration s'autorise à remettre en cause les choix démocratiques de services publics effectués par les collectivités locales. Elle s'est faite le relais de l'humiliation ressentie par les agents de la DGFIP à qui leur administration demande de se démettre de leurs missions et de se faire, vis-à-vis des collectivités avec qui ils entretenaient une relation de confiance, les auxiliaires du repli de l'action publique et du désengagement de l'État. Solidaires Finances a demandé le retrait de la circulaire.

A l'instar de Solidaires Finances, l'ensemble des autres organisations s'est déclaré hostile à cette note et a demandé son retrait.

Pour Dominique Lamiot, Solidaires Finances ayant saisi les ministres, c'est à ceux-ci qu'appartient de donner la réponse.

Pour plus d'informations sur ce sujet n'hésitez pas à lire le 4 pages de Solidaires Finances Publiques sur ce sujet qui a par ailleurs saisi : associations de maires, de consommateurs, de défense des droits de l'homme et d'accès à l'eau comme bien universel et vital, groupes parlementaires et présidents des deux assemblées,....

**Urgence, Urgence, Urgence !!!**

